

Le Grenelle de l'environnement a donné à la connectivité écologique une réalité juridique identifiée sous les appellations « trame verte » et « trame bleue ». La journée d'étude du 18 novembre 2010 est consacrée à l'analyse du dispositif législatif qui institue ces deux trames, ainsi qu'à la présentation des instruments juridiques permettant leur mise en œuvre.

La translation dans le droit du concept scientifique de connectivité écologique empruntant des formes et des notions déjà présentes dans le droit positif, la nouveauté du dispositif réside essentiellement dans leur agencement. Avec la trame verte et la trame bleue, c'est moins le droit qui évolue que ses manifestations. A cet égard, la création de la trame verte et de la trame bleue relance la réflexion sur le sens et la portée des rapports de compatibilité et de prise en compte.

Cet apport du Grenelle de l'environnement ouvre également un débat sur l'orientation du droit de l'environnement inhérente à un tel dispositif. L'invention de la trame verte et de la trame bleue, contemporaine de l'affirmation du principe d'évaluation écologique, traduit-elle un approfondissement et un renforcement de la protection de la nature, considérée pour sa valeur intrinsèque, ou, au contraire, signifie-t-elle l'intégration achevée des espaces naturels, de la faune et de la flore sauvages à l'aménagement du territoire pour leur exploitation généralisée ? Elle renouvelle en tout cas la question de l'intégration de la biodiversité dans la gestion de l'espace.

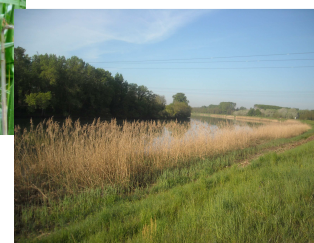
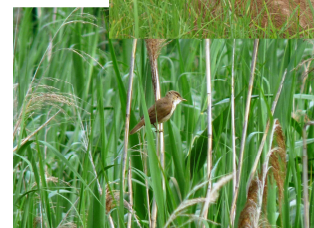
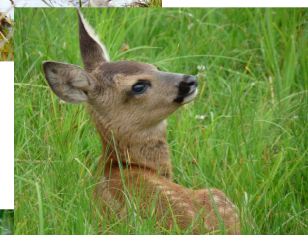
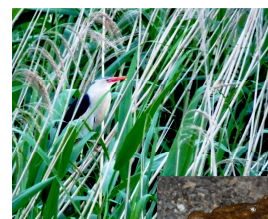
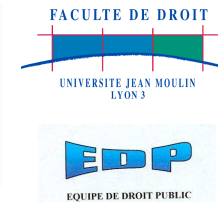
COMITE SCIENTIFIQUE

Philippe BILLET, Professeur à l'Université Jean Moulin - Lyon 3
 Daniel DURR, Maître de Conférences à l'Université Lumière - Lyon 2
 Patrick JANIN, Maître de Conférences à l'Université Lumière - Lyon 2
 Michaël PEREZ, Doctorant à l'Université Jean Moulin - Lyon 3
 Pascal PLANCHET, Professeur à l'Université Lumière - Lyon 2
 Jean UNTERMAIER, Professeur à l'Université Jean Moulin - Lyon 3

Accès Amphithéâtre Doucet-Bon

Tram 1 :

- arrêt "Rue de l'université", remonter la rue Pasteur
- ou - arrêt "Quai Claude Bernard", prendre la rue Chevreul



Journée d'études organisée par
 L'Institut de Droit de l'Environnement
 La Société Française pour le Droit de l'Environnement - Section Rhône-Alpes
 L'EA Droits, Libertés et Territoires, Université Lumière - Lyon 2

La loi Grenelle 2 et la connectivité écologique

Problèmes juridiques posés par la trame verte et la trame bleue

Jeudi 18 novembre 2010

Amphithéâtre Doucet-Bon

(Gracieusement mis à disposition par l'Ecole de notariat de Lyon 3)

Université Jean Moulin - Lyon 3
 18, rue Chevreul - 69007 LYON

Manifestation validée dans le cadre de la Formation Professionnelle des avocats



La loi Grenelle 2 et la connectivité écologique.

Problèmes juridiques posés par la Trame verte et la Trame bleue.

Programme

8h30 **Accueil**

9h **Ouverture**
Marie-Odile NICOU, Doyenne de la Faculté de droit et de science politique de l'Université Lumière - Lyon 2
Louis-Augustin BARRIERE, Doyen de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
Jean UNTERMAIER, Président de la Section Rhône-Alpes de la Société française pour le droit de l'environnement, Directeur de l'Institut de Droit de l'Environnement

PRESIDENCE

Sylvie CAUDAL, Professeur à l'Université Jean Moulin - Lyon 3,
Directrice de l'Institut d'Etudes Administratives

9h20 **Introduction aux aspects scientifiques de la connectivité écologique**
Jérôme PRUNIER, Ecologue, UMR 5023 Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Fluviaux, Université Claude Bernard - Lyon 1

9h40 **Introduction juridique générale**
Marie BONNIN, Chargée de recherche IRD, experte auprès du Conseil de l'Europe

10h **Présentation opérationnelle de la TVB**
Fabienne ALLAG-DHUISME, Chef de projet TVB, MEEDDM

10h20 Pause-café

10h50 **Nature et portée juridiques des documents constitutifs de la TVB**
Patrick JANIN, Maître de Conférences à l'Université Lumière - Lyon 2

11h10 **Aires protégées et connectivité écologique**
Chantal CANS, Maître de Conférences à l'Université du Mans

11h30 Discussion

12h30 Déjeuner

PRESIDENCE

Edith JAILLARDON, Professeure à l'Université Lumière - Lyon 2,
Directrice de l'EA Droits, Libertés et Territoires

14h **Le droit de l'urbanisme et la connectivité écologique**
Pascal PLANCHET, Professeur à l'Université Lumière - Lyon 2

14h20 **La trame bleue**
Philippe BILLET, Président de la Société française pour le droit de l'environnement, Professeur à l'Université Jean Moulin - Lyon 3

14h40 **Les espaces naturels sensibles et TVB**
Pierre JAMET, Directeur général des services départementaux du Conseil général du Rhône, Professeur associé à l'Université Jean Moulin - Lyon 3 (à confirmer)

15h00 Discussion et pause

15h30 **"La boîte à outils" : conventions - servitudes - compensation - évaluation environnementale - acquisitions foncières...**
Michel DUROUSSEAU, Directeur du Conservatoire des sites alsaciens

15h50 **TABLE RONDE : LA TVB EN PRATIQUE**
Présidence de Roger CANS, Journaliste

- Philippe THIEVENT, Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations Biodiversité
- Patrice NOTTEGHEM, Chargé de mission Développement durable à la Communauté urbaine Le Creusot Montceaux-les-Mines
- Daniel DURR, Maître de Conférences à l'Université - Lumière Lyon 2, membre du bureau du Parc Naturel Régional du Pilat, Président de la Commission culture
- Alain CLABAUT, Chef du service Direction de l'environnement et de l'énergie au Conseil régional Rhône-Alpes
- Séverine BOURGEOIS, Chef du service Aménagement Paysage Infrastructures à la DREAL Rhône-Alpes
- Un représentant de la FRAPNA

17h15 Conclusion

Jeudi 18 novembre 2010